

Gemäß dem Gesellschaftsvertrag darf die Komplementärin sämtliche Befugnisse der Gesellschaft im Hinblick auf die Investition aller oder eines Teils der Geldmittel der Gesellschaft in jedes Wertpapier oder in andere Vermögenswerte im Sinne des Gesellschaftsvertrages der Gesellschaft, ausüben.

Gegenüber Dritten wird die Gesellschaft wirksam durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Geschäftsführern der Komplementärin oder durch die Unterschrift(en) einer anderen Person / anderer Personen, welche durch den Geschäftsführungsrat der Komplementärin dazu bevollmächtigt sind/wurden, gebunden.

**4. Datum an dem die Gesellschaft gegründet wurde und an dem sie endet.** Die Gesellschaft beginnt am 29. Juni 2015.

Die Gesellschaft ist auf bestimmte Dauer gegründet. Sofern nicht Im Einklang mit dem Gesellschaftsvertrag verlängert, endet die Closed End Periode (wie im Gesellschaftsvertrag definiert) für die Gesellschaft frühestens (i) zum durch die Komplementärin separat festgelegten Zeitpunkt innerhalb von sechs (6) Monaten nach Beendigung, Verkauf oder jeglicher anderweitiger Veräußerung der letzten Anlage und (ii) fünfzehn (15) Jahre von dem ursprünglichen Closing Date (wie im Gesellschaftsvertrag definiert).

Référence de publication: 2015104681/113.

(150115664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

**International Charity Real Estate, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1711 Luxembourg, 14, rue Bernard Haal.

R.C.S. Luxembourg B 186.099.

L'AN DEUX MIL QUINZE, LE DIX-SEPT JUIN,

Pardevant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "INTERNATIONAL CHARITY REAL ESTATE", RCS Luxembourg B 186.099, ayant son siège social à L-1711 Luxembourg, 14, rue Bernard Haal, constituée comme société à responsabilité limitée de droit italien «INTERNATIONAL CHARITY REAL ESTATE S.r.l. - ICRE S.r.l.», et dont le siège a été transféré d'Italie au Grand-Duché de Luxembourg suivant acte reçu par Maître Cosita Delvaux, notaire alors de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 09 avril 2014, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1567 du 18 juin 2014.

L'assemblée est présidée par Madame Stéphanie Ragni, employée privée élisant domicile au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg,

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Danielle Buche, employée privée élisant domicile au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg,

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Stéphanie Ragni, prénommée.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification de l'objet social de la société et modification subséquente de l'article 3 des statuts comme suit:

« **3.1.** La Société a pour objet l'achat en son nom de biens immobiliers en vue de les revendre.

**3.2.** Elle aura également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations dans le cadre de ses activités.

**3.3.** Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et droits de propriété intellectuelle.

**3.4.** La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission de titres de créances, obligations et autres titres représentatifs de dette. La Société peut accorder des prêts (subordonnés ou non subordonnés) concours ou d'autres formes de financement, avances ou garanties à toute sociétés ou entreprise. Elle peut également prêter des fonds (y compris ceux résultant des emprunts et/ou des titres représentatifs de dette) à ses filiales et sociétés affiliées ainsi qu'à ses associés.

**3.5.** La Société peut également consentir des garanties, gages, privilèges, hypothèques et toute autre forme ou des sûretés à des entités luxembourgeoises ou étrangères, au profit de tierces personnes afin de garantir ses propres obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges ou créer toutes sûretés sur toute ou partie de ses avoirs.

**3.6.** La Société aura également pour objet la gestion de son propre patrimoine immobilier ou mobilier par l'achat, la location, la licence, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers ou mobiliers.

**3.7.** D'une manière générale, la Société prendra toutes les mesures nécessaires pour sauvegarder ses droits, toutes mesures de surveillance et de contrôle et pourra effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social, à condition que la Société ne participe pas à des opérations ou des transactions qui auraient pour résultat que la Société soit engagée dans une activité pour laquelle un agrément serait nécessaire ou qui serait considérée comme étant une activité réglementée du secteur financier.»

## 2. Divers

II Qu'une première assemblée générale extraordinaire ayant pour objet le même ordre du jour a été convoquée pour le 2 juin 2015 et n'a pas pu délibérer valablement étant donné que la moitié au moins du capital social n'était pas représentée.

III Que la présente assemblée a été dûment convoquée, conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par lettres recommandées envoyées aux associés en date du 8 juin 2015, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément

IV Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés et le nombre de parts sociales des associés, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des associés représentés, signées "ne varietur" par les associés présents, les mandataires des associés représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

V Qu'il appert de la liste de présence que sur les huit associés (8) détenant les parts sociales représentatives de l'intégralité du capital social, seul 1 (un) associé est présent ou représenté à la présente Assemblée Générale Extraordinaire.

VI Le Président constate que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée cette dernière prend la résolution unique suivante:

### *Résolution unique*

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société, en conséquence l'article 3 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **3.1.** La Société a pour objet l'achat en son nom de biens immobiliers en vue de les revendre.

**3.2.** Elle aura également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations dans le cadre de ses activités.

**3.3.** Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et droits de propriété intellectuelle.

**3.4.** La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission de titres de créances, obligations et autres titres représentatifs de dette. La Société peut accorder des prêts (subordonnés ou non subordonnés) concours ou d'autres formes de financement, avances ou garanties à toute sociétés ou entreprise. Elle peut également prêter des fonds (y compris ceux résultant des emprunts et/ou des titres représentatifs de dette) à ses filiales et sociétés affiliées ainsi qu'à ses associés.

**3.5.** La Société peut également consentir des garanties, gages, privilèges, hypothèques et toute autre forme ou des sûretés à des entités luxembourgeoises ou étrangères, au profit de tierces personnes afin de garantir ses propres obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges ou créer toutes sûretés sur toute ou partie de ses avoirs.

**3.6.** La Société aura également pour objet la gestion de son propre patrimoine immobilier ou mobilier par l'achat, la location, la licence, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers ou mobiliers.

**3.7.** D'une manière générale, la Société prendra toutes les mesures nécessaires pour sauvegarder ses droits, toutes mesures de surveillance et de contrôle et pourra effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social, à condition que la Société ne participe pas à des opérations ou des transactions qui auraient pour résultat que la Société soit engagée dans une activité pour laquelle un agrément serait nécessaire ou qui serait considérée comme étant une activité réglementée du secteur financier.»

*Coûts*

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec l'augmentation de son capital social, ont été estimés à EUR 1.300,-Clôture L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente prononce la clôture de l'assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des associés ainsi qu'aux membres du bureaux, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. RAGNI, D. BUCHE, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 19 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/19265. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015104957/109.

(150114862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

---

**HTA Investments 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 128.475.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2015.

Référence de publication: 2015099598/10.

(150109569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2015.

---

**Koch Chemical Technology GP S.à r.l. & Partners SCS, Société en Commandite simple.**

**Capital social: EUR 429.395.877,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 131.345.

EXTRAIT

I/ Koch Chemical Technology LP3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, associé de la Société, a changé d'adresse, et a, à présent, son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

II/ Koch Chemical Technology LP1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, associé de la Société, a changé d'adresse, et a, à présent, son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

III/ Koch Chemical Technology LP2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, associé de la Société, a changé d'adresse, et a, à présent, son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

IV/ Koch Chemical Technology GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, associé de la Société, a changé d'adresse, et a, à présent, son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 19 juin 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015098408/29.

(150108686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

---